

Le sous-ministre

Québec, le 24 juillet 2015

Madame Chantal Deschamps
Préfète
Municipalité régionale de comté de L'Assomption
300A, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 3A1

Madame la Préfète,

Le 27 août 2014, la Municipalité régionale de comté de L'Assomption a adopté le règlement numéro 146-03 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération. Il fait suite au projet de règlement numéro 146-03 pour lequel votre Municipalité régionale de comté a reçu un avis de conformité le 31 octobre 2014.

Le règlement numéro 146-03 vise à ajuster les normes de densité résidentielle dans les périmètres d'urbanisation afin de mieux intégrer les projets de redéveloppement dans la trame urbaine existante. Par rapport au précédent projet, le présent règlement ajoute essentiellement des précisions quant à l'application des dispositions afin de distinguer les corridors de transport collectif et points de transfert modal existants de ceux projetés.

J'ai le plaisir de vous aviser que le règlement numéro 146-03 respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Par conséquent, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur à la date la plus tardive entre la signification du présent avis et la délivrance du certificat de conformité de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sylvain Boucher